



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU COEUR DE LA MODERNITÉ RURALE *apport*

de FRANÇOIS GROSRICHAUD
à DOMINIQUE BUSSEREAU
Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche

juin 2006

Sommaire

AVERTISSEMENT	3
REMERCIEMENTS	5
I- Une nouvelle France: Feu l'exode rural, vive les campagnes modernes !	6
II- Le réseau des lycées agricoles : une réputation méritée et bien établie, une mutation à réussir..	9
POINTS FORTS	9
ET POINTS FAIBLES	10
III- L'enseignement supérieur en sept « pôles positions »	10
IV- Recommandations raisonnables et audacieuses	11
1 - Vis à vis du ministère de l'agriculture et de la pêche	11
2 D'un point de vue interministériel...	12
3 Dans une approche géographique	13
4 Vis à vis du monde économique et des employeurs	13
5 A propos des programmes pédagogiques	14
6 Vis à vis des organismes de concertation, de consultation et de dialogue	15
7 L'enseignement supérieur agronomique	15
8 L'apprentissage	15
9 A l'égard de l'opinion publique	15
CONCLUSION	16

« *L'agriculture est plus que l'agriculture .Elle élève et accompagne la vie. Elle est la nourricière de l'homme et la gardienne de la terre. Elle s'inscrit dans la durée. Se sentant menacée, elle en appelle devant le politique de l'indifférence de la société, des acharnements de la science et du marché* » EDGARD PISANI. LE VIEIL HOMME ET LA TERRE.

AVERTISSEMENT

Hasard ou volonté gouvernementale bien étudiée ? Ce rapport est remis au gouvernement au moment même ou d'autres études concernant l'avenir de l'enseignement agricole sont, soit juste terminées, soit en cours d'achèvement, soit largement en chantier. Je n'en citerai que cinq autres, sans vouloir être exhaustif.

Le recteur Legrand a été chargé de réfléchir à l'évaluation qu'on pouvait faire des cinq missions essentielles confiées par la loi aux établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture .

Mme Françoise Ferat, sénatrice (union centriste) de la Marne a été mandatée par la Commission des affaires culturelles de la Haute Assemblée pour réfléchir à l'organisation de l'enseignement agricole public et privé et faire des propositions d'amélioration du fonctionnement de ce réseau éducatif très spécifique aux pouvoirs publics.

Pour sa part, le ministre du budget Jean-François Copé a commandé un audit sur ce secteur dont les résultats - notamment les appréciations des experts sur le coût de fonctionnement des classes, le coût unitaire d'un élève ou d'un stagiaire en formation par rapport à un centre ou un lycée similaire de l'Education nationale- seront étudiés avec attention par tous ceux qui se disent intéressés par la bonne utilisation des moyens budgétaires disponibles (nationaux et régionaux) et l'organisation la plus performante possible du système éducatif.

L'Observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA) que préside le sénateur UMP du Lot-et-Garonne Jean François-Poncet publiera de son côté très prochainement une étude sur l'entrée et l'orientation des jeunes- en insistant sur leurs motivations- dans l'enseignement agricole réalisée par des chercheurs de l'Université de Toulouse.

On notera aussi qu'à la demande du ministère de l'agriculture, l'Institut français d'opinion publique (IFOP) a réalisé une enquête sur l'image de l'enseignement agricole qui a été remise en janvier 2006 et qu'on trouvera, ainsi que d'autres documents d'information en annexe de ce rapport.

Les feux croisés que constitue, au même moment, l'ensemble de ces études, analyses et éléments de propositions et de réformes, montrent , si besoin

était, l'intérêt que suscitent ces sujets au moment où les responsables nationaux comme ceux qui sont à la tête des collectivités locales cherchent les moyens d'une meilleure adéquation entre les offres d'emplois et les demandes exprimées, parfois confusément, parfois ardemment, parfois même violemment, par la jeunesse de notre pays.

Je n'ignore pas non plus que le début de l'été constitue pour le gouvernement, quel qu'il soit, un moment clé puisque se préparent, toujours dans la tension, les arbitrages budgétaires pour l'année prochaine. Quant au monde agricole proprement dit, il s'interroge et souvent s'inquiète des changements profonds qu'engendrent ,notamment, la nouvelle politique agricole commune (PAC) et la mondialisation des échanges de produits agricoles et alimentaires.

Enfin l'arrivée d'un nouveau directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER) en avril 2006 peut laisser entendre que le gouvernement s'interroge sur une autre manière de gérer, adapter, réorganiser, peut-être réformer ce secteur original en Europe. Un secteur -l'enseignement- qui est une composante essentielle dans le champ d'action du ministère de l'agriculture et de la pêche, chargé aussi - et ce n'est pas une mission subalterne - de l'aménagement et du développement de l'espace rural , soit 80% de la surface du territoire national.

Un élément d'ordre institutionnel, pour conclure, conduit obligatoirement à s'interroger davantage aujourd'hui qu'hier sur l'enseignement agricole : c'est la « révolution », qui s'accomplice par étapes, de la décentralisation et, en parallèle, de la déconcentration. Le transfert progressif de compétences, de pouvoirs et donc d'influence politique et de responsabilités pas toujours populaires aux collectivités locales et aux chefs de services des ministères en province modifie considérablement la donne et les circuits de financement. Il n'est plus imaginable qu'à l'avenir, l'essentiel des ouvertures ou fermetures de classes ou sections soit décidé , voire arbitré, à Paris, alors que les problèmes diffèrent du tout au tout selon qu'on se situe en Limousin ou en Alsace, dans une région à dominante urbaine, dans une région où l'enseignement privé est majoritaire, ou dans une région ou un département encore marqué par la dominante agricole ou forestière. La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) confère d'ailleurs aux chefs de service régionaux, en l'occurrence les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (DRAF) surnommés les « recteurs verts », des pouvoirs d'initiative, de coordination et éventuellement d'arbitrage - ce qui n'est pas facile !- pour déterminer la configuration de l'appareil d'enseignement agricole dans leurs régions, en liaison, cela devrait aller de soi , avec les recteurs et les préfets de région dont le rôle de coordination de toutes les politiques d'Etat, je dis bien toutes, est fondamental.

Tout ceci pour dire que les décisions doivent être prises après concertation préalable et avec souplesse. Les dérogations nécessaires, selon les

caractéristiques démographiques de la jeunesse et des territoires ne doivent pas être considérés à priori comme des anomalies juridiques.

« Nous devons tous nous intéresser au futur car nous sommes tous condamnés à y passer le reste de notre vie »

WOODY ALLEN

Pour ce qui concerne la mission d'analyse et de prospective qui m'a été confiée, à la demande du Premier ministre, Dominique de Villepin, par Dominique Bussereau, en liaison avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Gilles de Robien, elle présente une double originalité. D'abord il n'est pas courant qu'un gouvernement sollicite un journaliste pour éclairer ses choix et éventuellement contribuer à définir des éléments d'une politique. Ensuite l'intérêt de la mission dont j'ai l'honneur d'être chargé tient au fait qu'il s'agit d'explorer le futur des territoires ruraux, d'imaginer les scénarios d'évolution des campagnes, de chercher à entrevoir les perspectives prévisibles ou probables pour ensuite, et en fonction de ces scénarios, suggérer des modifications, des ajustements, des réorganisations de l'appareil d'enseignement agricole au sein du grand service public de l'éducation et de la formation. Un service « aux publics », soit dit en passant, qui n'est plus assuré uniquement par l'Etat, son administration et ses fonctionnaires. Il est assuré aussi, souvent, par des organismes privés en général sous contrat, par des associations caritatives ou des Fondations, par des établissements publics ou para publics, par les collectivités locales bien sûr qui connaissent au plus près les besoins et les souhaits de « leurs » populations, mais aussi par des personnes ou des sociétés privées qui ne sont pas toutes obsédées par le seul souci du profit et de la rentabilité maximum, mais qui ont à leur manière un « comportement citoyen. ».

Autrement dit - et c'est le fil conducteur de mon travail- c'est en partant des besoins prévisibles des territoires et des populations qui ont choisi d'y vivre qu'il faut envisager des inflexions, voire des réformes des filières d'enseignement ou de formation proposées aux élèves et à leurs parents dans les lycées agricoles, les Maisons familiales ou les centres de formation professionnelle , sans oublier les universités ou les grandes écoles spécialisées. C'est la première fois, semble-t-il, qu'il est demandé de croiser cette approche géographique et prospective avec la démarche qui consiste à détecter les métiers agricoles et ruraux de demain, à tous les niveaux de l'échelle des qualifications . Bref de jumeler dans une même vision une notion d'aménagement du territoire et ce qui relève d'un enseignement spécifique.

C'est dans ce sens que le rapport que je vous soumets peut avoir quelque utilité au moment où il semble judicieux, selon le ministre de l'agriculture, de mettre à jour, voire de remettre en chantier le 4ème schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole (2005-2009), publié à

l'été 2004 et qui doit être lu comme une véritable feuille de route pour l'administration et les personnels de la communauté éducative (document disponible sur www.chlorofil.fr, et en annexe). Un bilan d'étape a été présenté aux membres du Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) le 8 juin 2006 à l'aide de tableaux et d'indicateurs précis, dans l'optique de la préparation de la rentrée 2007.

Depuis deux ans le nombre d'agriculteurs a continué à diminuer, et ceux qui s'installent sont de plus en plus souvent des personnes dont les parents ne sont pas agriculteurs, et qui n'ont ni formation « historique », ni « atavisme » à priori pour cette voie professionnelle. Par ailleurs depuis quelques mois une nouvelle politique agricole commune (PAC) européenne est en place, avec comme mesure essentielle le découplage entre les aides communautaires et l'acte de produire du blé, du colza, du lait ou d'élever des génisses. Il faut donc essayer d'imaginer ce que seront les points marquants de l'agriculture française en 2015 - une agriculture qui sera beaucoup moins subventionnée -, les mutations et les ruptures, pour adapter les formations dispensées, alléger peut-être certains programmes, et en renforcer d'autres. Il faut aussi s'interroger sur le « périmètre » de recrutement des jeunes qui à un moment ou à un autre de leur cursus scolaire peuvent se dire intéressés par les métiers agricoles (production, transformation) ou « cousins » de l'agriculture.

Pour rédiger ce rapport j'ai eu recours à la méthode qui a été la mienne pendant toute ma carrière professionnelle de journaliste. J'ai rencontré de nombreuses personnes d'horizons divers ayant exercé ou exerçant toujours des responsabilités variées. J'ai fait de nombreux déplacements en province. J'ai privilégié, dans les établissements, les entretiens, les rencontres, les interviews, les confrontations voire les reportages pour me forger une opinion aussi claire que possible. J'ai voulu adopter un ton direct, sans détours et, naturellement les analyses et propositions contenues dans ce rapport (que j'ai voulu relativement court pour qu'il puisse être lu par un public large et pas seulement par des initiés) n'engagent que l'observateur attentif , et j'espère objectif, que j'ai été.

Si certains passages ou suggestions sont de nature à indisposer tel ou tel organisme ou à heurter telle ou telle personne, je m'en excuse par avance. Je n'ai pas cherché à flatter ici par flagornerie ou à critiquer gratuitement là. J'ai simplement écrit noir sur blanc ce qui me semblait devoir être mis en valeur ici, et mis en cause ailleurs. Enfin on ne m'en voudra pas si, parfois, à l'analyse descriptive se mêlent des remarques subjectives qui me sont venues au fil de la plume.

On verra en tournant les pages que certains organismes ou certaines personnes sont soit cités, soit désignés indirectement. Ce ne sont , à travers eux, que des exemples et des illustrations glanés rencontrés après rencontres, mais qui ne doivent pas

être considérés comme des modèles ou des références exclusifs, en bien ou en moins bien. De même, ceux ou celles qui ne sont pas cités ne doivent pas se sentir moins pris en considération que les autres, ou ignorés. Tous et toutes m'ont apporté une contribution utile.

REMERCIEMENTS

Ce rapport n'aurait pas pu être réalisé sans l'aide précieuse de nombreuses personnes, du secteur public, comme des secteurs privé , associatif, caritatif, syndical, professionnel. Je n'ai pas pu m'entretenir avec tous les responsables et personnes qui s'intéressent au sujet, notamment les leaders de tous les syndicats de personnels et je m'en excuse. Je pense bien sûr qu'il y aura d'autres occasions d'entendre leurs remarques et de les prendre en compte. Je remercie particulièrement René Rosaz et Jean-Paul Narjollet tous deux ingénieurs généraux du génie rural, des eaux et des forêts, mis à ma disposition par le cabinet de Dominique Bussereau, dont l'expérience de terrain et les réflexions stratégiques m'ont permis de cerner (presque) toutes les spécificités et toutes les subtilités de l'enseignement agricole et de ses évolutions, parallèlement aux mutations du monde agricole depuis trente ans. Mes remerciements identiques vont à Christian Loarer, inspecteur général de l'éducation nationale, fin connaisseur de l'enseignement primaire et élémentaire, sensible à l'organisation des territoires et aux questions relatives à l'orientation des enfants des écoles et des collèges. Il a été mis à ma disposition par Monsieur Gilles De ROBIEN.

Evidemment Dominique Bussereau personnellement et tous les fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de la pêche, à Paris et en province, ont fait le maximum pour me faciliter la tâche. J'ai une reconnaissance particulière pour Michel Thibier, puis pour son successeur depuis fin avril, Jean-Louis Buer et leurs adjoints, collaborateurs et collaboratrices de l'avenue Lowendal . Que Gilbert Pescatori et Lydia Darcy, notamment, trouvent ici l'expression de ma gratitude sans réserve, ainsi que Fabienne André en charge de la communication à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Enfin les membres du cabinet du ministre, sous l'autorité judicieuse de Michel Cadot, m'ont régulièrement apporté une aide précieuse et efficace, tantôt discrète lorsque je souhaitais agir de ma propre initiative pour préserver et garantir toute indépendance (notamment à l'égard des pouvoirs politiques), tantôt plus appuyée et immédiatement opérationnelle lorsque je sollicitais des informations ou des documents internes.

Je ne saurais oublier les contacts que j'ai eu, à ma demande, avec les membres du cabinet du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Gilles de Robien. Je

tiens à remercier notamment Roger Chudeau , conseiller technique, qui n'a pas caché, lors d'un entretien très constructif, tout l'intérêt que présente, selon lui et selon la rue de Grenelle, l'enseignement agricole au sein de l'ensemble du système éducatif. Une marque de reconnaissance spécifique va à François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche qui m'a longuement reçu avec ses collaborateurs et collaboratrices spécialisés en dépit d'un emploi du temps chargé puisque c'était au moment de la crise politique et sociale du CPE...à propos de laquelle, d'ailleurs, des leçons devraient être tirées quant aux emplois et aux embauches offerts par les chefs d'entreprises et organismes divers des secteurs agricole, agro-alimentaire ou environnemental.

Mais je ne veux pas, dans cette liste de remerciements et de relations sympathiques et cordiales, privilégier outre mesure mes interlocuteurs du monde administratif ou politique ou encore les membres de la communauté éducative. En effet j'ai voulu élargir le plus possible l'éventail de mes contacts y compris vers des sources d'information et des milieux éloignés de l'enseignement agricole proprement dit mais qui ont, indirectement, un sentiment voire une opinion sur son organisation et ses performances : élus locaux, commerçants, artisans, chefs d'entreprises, dirigeants de coopératives, bureaux d'études, banquiers, étudiants, professeurs, responsables d'associations caritatives et d'ONG, parents d'élèves, journalistes, jardiniers de la Ville de Paris, représentants confessionnels.

J'ai auditionné un certain nombre de personnalités politiques de droite et de gauche (notamment des présidents de régions) qui souhaitaient me faire part de leurs idées et projets sur le sujet. J'ai assisté à quelques congrès et colloques. Pour ne pas rester dans le cadre étroit de l'Hexagone et puisque l'Europe est pour nous tous, et notamment pour les jeunes en formation, notre nouvelle frontière commune et familière, j'ai demandé aux services des ambassades de France aux Pays-Bas et en Espagne, une contribution sur l'organisation de l'enseignement agricole dans ces deux pays, importants sur le plan agricole dans l'Europe des 25 : les notes qu'on trouvera en annexe, fort intéressantes, permettent d'élargir la réflexion. La variété des points de vue recueillis, avec la volonté de sortir d'une sorte de confort qui aurait résulté de contacts avec les seuls initiés est , je crois, de nature à enrichir les réflexions et à proposer des réformes, sinon audacieuses, du moins inattendues.

« La France charnelle est de retour, celle des bois et des prés, des villages, du bocage normand, des alpages, de la Haute-Provence et des rivages. Oui, on l'aime cette France -là, terrienne et paysanne, sauvage et naturelle, terre de plaisir et de mémoire. »

BERTRAND HERVIEU ET JEAN VIARD
AU BONHEUR DES CAMPAGNES.

I- Une nouvelle France : Feu l'exode rural, vive les campagnes modernes !

Comme l'indique la lettre de mission de Dominique Bussereau du 10 octobre 2005, il faut essayer de comprendre comment ont évolué dans la période récente les campagnes et le monde rural et, ce qui est plus difficile, d'entrevoir comment elles évolueront dans les dix prochaines années, en termes d'interactions de territoires, d'activités économiques, d'initiatives culturelles, de scénarios démographiques, de liens sociaux, de formation et d'éducation des jeunes et des moins jeunes, de loisirs. Je dis bien « les » campagnes au pluriel. Car selon qu'on se situe au cœur du Massif central, sur la ceinture dorée du littoral breton où la population augmente rapidement risquant de « miter » les espaces fragiles et de plus en plus rares, en Champagne aux vastes étendues vides, dans la Brenne aux mille étangs, dans le Val de Loire ou dans les forêts des Landes ou de Franche-Comté, dans la grande banlieue des métropoles, les visions des territoires ruraux - donc de l'agriculture, donc des besoins en formation des futurs agriculteurs, donc des besoins d'éducation des jeunes qui veulent vivre à la campagne, donc aussi des besoins de services que la population demande - diffèrent considérablement. Ici c'est l'espace très ouvert la caractéristique principale qui saute aux yeux du promeneur ou du géographe ; ailleurs ce sera le paysage encore naturel ou sculpté par la main de l'homme (les vignobles) ; ailleurs une difficile et floue démarcation entre l'urbanisation rampante et les lotissements flirtant avec des bois ou des près menacés par le béton. Il y a aussi le rural selon les définitions très cadrées et scientifiques de l'INSEE et le rural tel qu'il est perçu et vécu par des populations aussi différentes que sont les paysans, les écologistes, les artistes, les ornithologues, les conteurs, les romanciers de l'Ecole de Brive, les résidents secondaires (français, néerlandais ou anglais), les citadins (le jour) devenus semi-ruraux (la nuit et le week-end), les jeunes retraités ou les personnes âgées handicapées.

Il faut apprendre aux jeunes que la campagne française est multiforme et les rendre sensibles au fait que les métiers qu'ils exercent plus tard ne seront pas les mêmes selon qu'ils l'exercent, comme salarié ou chef d'entreprise, sur les plateaux de l'Aubrac, en Saintonge ou dans la vallée de la Loire sous la douceur angevine. Il faut prendre cette remarque avec beaucoup de sérieux car presque tous les jeunes des établissements que j'ai pu rencontrer m'ont indiqué que quelque soit le métier qu'ils choisiront plus tard, c'est hors des grandes villes qu'ils voudront l'exercer. Et si les métiers agricoles proprement dits (le « cœur de métier ») ne font plus recette comme avant, les métiers liés à la ruralité, « aux ruralités », séduisent.

Il ne s'agit pas dans le cadre de ce rapport d'étudier en détail les évolutions sociologiques de la population rurale depuis le début des années 1930 quand la population des campagnes, pour la

première fois en France a été dépassée par les habitants de villes. Mais aujourd'hui, s'il est évident que la population proprement agricole a considérablement diminué (comme dans tous les pays européens industrialisés) et continuera encore à diminuer, il ne serait pas exact de continuer à parler d'exode rural, de déclin démographique et économique des campagnes comme ont pu le faire les observateurs dans les années 1960-1980. En Bretagne par exemple, les prévisions démographiques montrent que la population va augmenter sensiblement à l'avenir, mais aussi vieillir. En revanche, ici comme ailleurs, la population active agricole chute. Selon la chambre régionale d'agriculture, il y avait 40.000 agriculteurs en Bretagne l'an dernier, mais 11.000 de moins qu'en 2000, ce qui dans cette région comme dans d'autres, provoque des ruptures comparables à celles qu'ont pu connaître le Nord ou la Lorraine avec les crises des charbonnages ou de la sidérurgie.

D'autant que, selon les experts, un emploi spécifiquement agricole génère 5 à 7 emplois induits... tant en création qu'en disparition, depuis le chauffeur du camion qui ramasse le lait jusqu'au technicien de laboratoire ou au négociant qui affrète et vend des cargos entiers de blé à la Chine ou à l'Egypte, au départ de Rouen ou de La Rochelle-Pallice.

Les agriculteurs s'interrogent sur leur place économique et sociale dans un milieu où « les autres », avec ce que cela implique d'incompréhensions et de rivalités, sont, eux, plus nombreux et peut-être plus enthousiastes et plus entreprenants. L'urbanisation consomme 15 ha de terres agricoles par jour dans les quatre départements de l'Ouest ! Une spoliation ?

Non, pourtant, globalement, les campagnes françaises ne sont pas en déclin ! Elles ne sont pas à ranger dans les catalogues jaunis des musées des arts et traditions populaires même si l'été les fêtes des battages et des moissons à l'ancienne font recette auprès des touristes à la recherche d'ancêtres perdus et de vibrations sentimentales. Ce ne sont pas des « chefs d'œuvre en péril » selon l'expression d'un sénateur, mais « elles doivent s'inscrire pleinement dans la modernité », à condition que les analyses des responsables politiques et le comportement des leaders agricoles s'affranchissent de l'enfermement « ruralo-rural ou agricolo-agricole », stupide, obsolète et stérile. Les analyses des sociologues Bertrand Hervieu et Jean Viard, par exemple, montrent au contraire ce renouveau récent des campagnes françaises. La DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires), ex DATAR, elle aussi, a publié des études intéressantes qui expliquent bien les tendances et dessinent des cartes instructives, même si l'on peut regretter un « déficit de réflexion » et d'investissement intellectuel et politique de cette ex DATAR et des pouvoirs publics en général sur l'avenir du monde rural et agricole, ses atouts et ses chances, ses faiblesses et ses retards.

De ce point de vue, je ne cache pas, non plus, que la lecture du premier rapport de la Conférence nationale des services publics en milieu rural (que préside Paul Durieu), publié fin novembre 2005 m'a laissé un peu sur ma faim. A propos de l'organisation géographique de l'appareil éducatif, du rôle de l'école rurale, des collèges et des lycées sur l'animation des territoires, je n'ai pas décelé de propositions particulièrement novatrices. Heureusement, la publication annoncée pour fin juin 2006 de la Charte des services publics en milieu rural, devrait apporter quelques orientations et engagements plus précis.

«Ainsi le monde rural, vidé, puis partiellement reconquis par le dynamisme de la ville, est-il devenu un champ d'expérimentation, un terrain d'aventures inédites et un réservoir de rêves modernes. Il n'est plus guère ce conservatoire des origines ou ce territoire des nostalgies que l'on pleura si bien jusqu'aux années 70».

JEAN-PIERRE RIOUX.

LA FRANCE D'UN SIECLE A L'AUTRE (1914-2000)

HACHETTE

Car comme on a pu parler de la fracture sociale, on peut aussi parler de la fracture rurale, dans les esprits comme dans les faits. En effet, pendant toutes les années de la période 1960-2000, l'explosion de la civilisation urbaine, la priorité donnée aux politiques de la ville et des métropoles considérées comme les lieux privilégiés du progrès, de l'emploi, de la science et de la recherche, du savoir, de la créativité, de la finance conquérante, du plaisir, de la culture, bref de la modernité, a conduit les responsables à considérer l'espace rural et «la» campagne presque comme un espace global résiduel. Un espace sur lequel les tenants de la civilisation industrielle et technicienne portaient un regard sans doute sympathique et nostalgique, condescendant, apitoyé, au mieux solidaire. Il faut maintenant complètement inverser la réflexion et considérer que l'espace rural (qu'il ne faut surtout pas confondre avec le seul espace agricole) est une chance et s'inscrit pleinement dans la modernité du 21^{ème} siècle. Y compris l'espace considéré comme «en déprise» car, précisément, la faible densité démographique d'un territoire et son caractère sauvage sont considérés par certains comme une valeur rare, appréciable et donc marchande.

Aujourd'hui, sauf quelque 300 ou 350 cantons situés sur ce que les géographes appellent «la diagonale aride» (Ardennes, Haute-Marne, Morvan, Massif central, Pyrénées) et que les aménageurs classent dans le «rural isolé» (à l'exemple du Cantal, entre autres départements), les communes rurales françaises voient leur population augmenter, se diversifier, se renouveler. Elles sont attractives. Elles sont des «foyers» pour y ancrer des activités et des métiers. Cette augmentation devient une véritable explosion lorsque l'on prend en considération non pas tant la population sédentaire à demeure mais la fréquentation par des

personnes, groupes et familles qui viennent ou passent, plusieurs fois par an, quelques jours ou quelques semaines dans les villages, les hameaux, les bourgades ou les petites villes, à condition que l'accueil et l'hébergement soient corrects. Dès lors tous les organismes qui, sur le terrain, concourent peu ou prou à la formation et à l'éducation se doivent de comprendre le sens de ces évolutions et de capter, si l'on peut dire, ces nouvelles «clientèles».

Et s'il fallait esquisser une typologie des zones rurales, on pourrait dire qu'à côté du «rural isolé», il y a le rural «mité» et menacé dans son identité (autour des grandes métropoles ou dans certaines vallées et sur certains endroits du littoral), et – heureusement – le rural «équilibré». De ce point de vue, on cite souvent, dans le département de la Manche, ce mot de Tocqueville : «Ici, tout est violemment modéré». Le réseau des établissements d'enseignement et de formation agricoles devra évidemment s'adapter, bassin par bassin d'emploi ou de vie, à cette donne géographique multiforme et changeante.

Grâce aux progrès des infrastructures et des moyens de transports, grâce au développement des moyens de communication et de diffusion de l'information (internet, travail ou dialogue à distance) les campagnes sont moins isolées des villes que par le passé. Sans que l'on puisse dire toutefois, et c'est heureux, que modes de vie citadine et rurale se banalisent, se superposent, se dénaturent l'un et l'autre. Mais il est un fait que la pénétration et la fréquentation des campagnes par les habitants des villes et tous les échanges qui s'en suivent sont plus faciles et plus naturels aujourd'hui qu'hier. L'antinomie n'est plus de mise. Les campagnes sont à portée de ville et vice versa et les sociologues devront un jour nous dire si ce phénomène est inéluctable, souhaitable, positif ou porteur de reniements et de fractures sociales et culturelles. On lira, à ce propos les analyses très pertinentes de Jean Viard dans le livre qui vient de paraître aux Editions de l'Aube «Eloge de la mobilité» et notamment le chapitre 2 intitulé : «la mise en loisir du territoire».

Quel rapport, direz-vous, avec les établissements d'enseignement agricole, et avec la pédagogie et les programmes de formation liés à ces structures?

Précisément les établissements d'enseignement agricoles ont cette particularité, en général, d'être implantés dans des zones à dominante rurale et très rarement dans les grandes villes. Ils ont de ce point de vue une culture, une histoire, un rayonnement, une influence, des habitudes de fonctionnement, un statut administratif et des conseils de direction très liés aux métiers qui constituaient avant hier encore le «cœur de cible» de l'agriculture. De plus en plus ils se positionnent souvent en partenaires actifs des politiques d'animation, de développement et d'aménagement de leurs territoires.

Leurs liens avec les élus locaux, les organismes agricoles, le milieu professionnel, les associations,

les chambres de métiers et les chambres d'agriculture sont anciens et évidents. Les responsables politiques ne peuvent se désintéresser de l'évolution de ces établissements. Un exemple parmi beaucoup d'autres: dans les Côtes d'Armor un député a dans sa circonscription trois établissements d'enseignement agricole et un centre de formation d'apprentis. Les associations de parents d'élèves s'impliquent activement dans le fonctionnement des établissements. Les lycées, les Maisons familiales rurales, les Centres d'apprentissage constituent souvent des « locomotives » économiques pour le canton, l'arrondissement le bassin d'emplois où ils sont implantés, en termes de flux financiers ou commerciaux, de salaires des personnels, d'achats de fournitures, de réseaux de ramassage scolaire, de logement. Ce sont aussi des carrefours d'animation par la mise à la disposition de leurs locaux pour des réunions. Ce sont souvent des centres de ressources (notamment par l'informatique, le net, la lecture) qui jouent une sorte de rôle de centre culturel « para municipal » ouvert à tous. J'ai par exemple pu faire cette constatation au lycée agricole « Roc Fleuri » de Ruffec, en Charente, mais il y a d'autres exemples de ce type .

La Maison familiale de Beynac-Cussac en Haute-Vienne, la plus importante de France (52 salariés) et la seule du Limousin, déploie une activité...débordante qui va bien au delà de la seule formation de jeunes à des métiers variés. Sous l'impulsion d'un directeur particulièrement entreprenant et ouvert aux besoins du territoire et à l'insertion sociale, elle est un partenaire majeur pour le tourisme rural (village de vacances), pour le développement économique, l'hôtellerie et la restauration, les activités du bâtiment dans la région, les communautés de communes, le parc naturel du Limousin-Périgord. Pour sa part le lycée des métiers de la montagne d'Oloron Sainte-Marie (Pyrénées Atlantiques) est devenu une référence pour la formation de berger - vachers capables non seulement de conduire en transhumance vers les estives des troupeaux de moutons et de brebis et de fabriquer du fromage d'appellation contrôlée Ossau-Iraty, mais aussi capables de comprendre et défendre le maintien des races d'animaux rustiques (dans ce cas la race basco-béarnaise) qui constituent un patrimoine collectif, historique et culturel (pas simplement génétique et agricole) irremplaçable.

Encore deux exemples. L'Institut de Genech qui a deux sites dans le département du Nord a un poids considérable et une réputation établie auprès de tous les décideurs de la région (et au delà) et de tous les responsables qui se penchent sur la formation et l'éducation des jeunes et des moins jeunes. Les formations vont du parcours « collège », après une classe de 5^{ème} au parcours Enseignement supérieur avec BTSA et licence professionnelle, par les voies soit de la scolarité classique , soit de l'alternance (l'élève passe une partie de son temps en classe et l'autre en entreprise, immergé dans la vie professionnelle) soit de la formation continue.

Enfin ceux et celles qui connaissent un peu le département de la Creuse savent pertinemment que si le lycée agricole d'Ahun disparaissait ou s'étiolait, la petite ville du même nom se prépareraient de bien sombres lendemains, entraînant dans sa spirale de pessimisme et de perte de « matière grise » éducative une dizaine de cantons voisins. Et les « fans » de pêche en eau douce pleurerait toutes les larmes de leur corps, car ce lycée développe des formations aquacoles recherchées.

« Or, c'est surtout l'hiver qu'il faut voir ces marais, devenus des vallées d'eau infinies... »

JULES BARBEY D'AUREVILLY - CE QUI NE MEURT PAS

Quand les aménageurs du territoire cherchent à dynamiser l'économie, ils ne devraient pas ignorer cet extraordinaire réseau de compétences et de production que sont les lycées agricoles. Ils pourraient même y puiser, avec bénéfice, quelques idées.

Dans la mesure où les établissements d'enseignement agricole sont des points d'ancrage pour le développement des territoires et des « pays », au même titre que les écoles (primaires) rurales ou les collèges il faut, à chaque fois qu'on s'interroge dans une région ou dans un département sur les politiques de développement, prendre leur rôle en considération Car ce ne sont pas seulement des lieux d'accueil des élèves et des outils pédagogiques et de formation, mais des leviers de développement ou des pôles de résistance au déclin. On pourra à ce propos se pencher sur le plan d'adaptation des collèges que met en œuvre le Conseil général des Ardennes, en liaison avec les inspecteurs d'académie.

« Je me disais que les arbres devaient avoir quelque part une mémoire, sans doute bien différente de la nôtre, mais capable d'enregistrer l'histoire de leur pré, les fréquences bavardes des villes lointaines... Fournis agitées, nous nous démenions pour trouver une place en ce monde. Les arbres ne devaient rien comprendre à notre espèce ».

JEAN-PAUL DUBOIS - UNE VIE FRANÇAISE

Certains lycées agricoles essayent d'ailleurs d'exercer une influence et d'asseoir une réputation qui vont au delà de leur seule région. Ici (en Limousin par exemple, grâce à la présence des Haras à Pompadour) on cherchera à être une référence pour tout ce qui touche aux métiers du cheval (courses, élevage, loisirs, accompagnement et traitement des enfants handicapés par la pratique et la compagnie du cheval, ce que l'on appelle l'équithérapie). Ailleurs ce sera le maraîchage, ailleurs les métiers de la conchyliculture (à Bourcefranc, en Charente maritime), ailleurs encore le golf, la pêche à la mouche, les métiers de

la forêt, l'élagage et la toilette des arbres, le travail du bois ou encore ceux de l'aménagement paysager ou la préservation des « espaces sensibles » : les estuaires, les marais, les zones inondables, les baies et littoraux soumis aux flux des marées (baie de Saint Brieuc), les forêts méditerranéennes exposées aux incendies, les tourbières (par exemple dans la Loire où le conseil général en liaison avec les associations écologistes et les agriculteurs a mis au point un plan de restauration intelligent).

II- Le réseau des lycées agricoles :une réputation méritée et bien établie, une mutation à réussir

« Maintenant, en plein ciel, le soleil d'avril rayonnait dans sa gloire, échauffant la terre qui enfantait. Du flanc nourricier jaillissait la vie, les bourgeons crevaient en feuilles vertes, les champs tressaillaient de la poussée des herbes. De toutes parts des graines se gonflaient, s'allongeaient, gerçaient la plaine, travaillées d'un besoin de chaleur et de lumière. Un débordement de sève coulait avec des voix chuchotantes, le bruit des germes s'épandait en un grand brasier »

EMILE ZOLA. GERMINAL

POINTS FORTS

Il n'est pas utile de s'appesantir longuement sur les caractéristiques principales des lycées agricoles et des Maisons Familiales Rurales de métropole et d'outre mer, qui sont régulièrement décrites dans tous les rapports sur le sujet et qui, de façon quasi unanime, sont présentées comme des atouts et des éléments positifs.

- classes à faibles effectifs, donc suivi personnalisé plus facile des jeunes garçons et filles qui ont en tête des projets personnels par les éducateurs, éducatrices, formateurs et enseignants ;
- internat pour la majorité des jeunes ;
- rigueur, civilité, apprentissage des règles élémentaires de comportement et de solidarité, sens de l'effort et discipline bien comprise dans l'attitude des élèves ;
- entraide généralisée comme règle de vie sociale ;

« Plus on a de connaissances, moins on a de certitudes »

EDGAR FAURE

- rôle important des associations d'anciens élèves ;
- communauté éducative souvent très soudée, motivée et disponible pour aider les jeunes dans leur orientation, et ce qui est plus important encore, dans les changements d'orientation lorsqu'un élève se rend compte que l'accumulation de connaissances n'est pas une panacée et qu'il faudra savoir s'adapter à des évolutions de métiers non prévues ou savoir saisir des occasions qui se présentent ;

- accent mis sur le travail concret, sur les joies et les difficultés de la vie quotidienne et de l'engagement professionnel ;

- mixité des enseignements (formation initiale, donc scolaire, alternance, formation professionnelle) ;
- ancrage dans le milieu professionnel local et dans les organismes d'animation et de développement ;
- souplesse dans la composition des conseils d'administration et autonomie relative, de ce fait, par rapport à la tutelle du ministère de l'agriculture ;

- enseignement spécifique dans les lycées publics de disciplines et de matières au champ très vaste dites socio-culturelles (avec, à la clé une approche pédagogique appropriée) qui, parfois, débouchent sur des initiatives culturelles tout à fait remarquables. Par exemple, au lycée agricole de Venours (Vienne), l'association RURART, est un espace d'art, d'exposition, de spectacles, de rencontres, de projections, de lectures et d'échanges qui cherche à faire découvrir et aimer, ainsi qu'à promouvoir, l'art contemporain auprès de publics les plus larges de la région et des régions voisines, mais aussi, bien sûr auprès des élèves des établissements agricoles. Les dirigeants de RURART estiment qu'en accueillant des artistes (8 expositions depuis la création en 1995 de l'association) qui travaillent la matière (la terre, le bois, le papier ...), ils interrogent de cette façon la notion- même de territoire, son origine, son évolution, les relations sociales qu'il crée, et donc les questionnements des jeunes issus du milieu rural ;

- présence systématique à côté de l'établissement d'une exploitation agricole et d'un « atelier technologique » qui servent à la fois de lieu d'expérimentation, de travaux pratiques, de porte ouverte sur les métiers de demain des jeunes qui veulent devenir agriculteurs, et de lieu de vente de produits savoureux dont les consommateurs connaissent précisément l'origine ;

- bonne intégration dans la vie professionnelle des jeunes à la recherche d'un emploi durable qui terminent leur cursus avec un diplôme (une intégration d'autant meilleure que leur diplôme est de niveau élevé) ;

- liens étroits et parfois présence sur le même site d'un centre de formation professionnelle et d'un centre d'apprentis ;

- volonté et ambition des jeunes diplômés de continuer leurs études vers les Universités ou les « grandes écoles » (par exemple, en 2004, 42,6% des titulaires d'un BTS agricole voulaient poursuivre leurs études plus loin, un pourcentage qui monte à 53% pour les titulaires d'un BTS de productions aquacoles et à 58% pour le BTS de gestion forestière) ;

- bonne entente, voire correct « modus vivendi » entre les lycées publics et le réseau privé ou associatif, ce qui fait que la « guerre scolaire » n'apparaît que très rarement ou très fugitivement sur le devant de la scène politique ou syndicale ;

- absence de rivalité ostensible entre les établissements professionnels dépendant de l'Education nationale et ceux dépendant de la rue de Varenne ;

« Les bêtes changeaient de corps, comme nous. Et nous changions de monde ensemble »

MICHEL SERRES – HOMINESCENCE

- travail en général constructif entre les conseils régionaux et les établissements d'enseignement et de formation, ce qui est indispensable puisque les conseils régionaux ont en main (politiquement et financièrement) la formation professionnelle et l'équipement des lycées... et maintenant la gestion des personnels ATOSS) ;

- références quasi systématiques, dans les enseignements, à tout ce qui constitue les écosystèmes, les lois de la nature et les dangers qui peuvent la menacer par l'impéritie des hommes et les emballages de la science, la beauté fragile des paysages, le rythme des saisons, les sautes d'humeur du temps, les bienfaits de la pluie ou de la rosée, les blés mûrs et pas coupés en herbe. Donc des enseignements du respect du « vivant » pour que le « vivant » (les plantes, génétiquement modifiées ou pas, les animaux, les bactéries...), précisément reste durable...en dépit des évolutions, des mutations, des changements parfois brutaux de la société et de la perte des repères qui étaient des points d'appui et des assurances.

« L'éternité de l'enfance est une éternité brève, mais l'enfant ne le sait pas encore »

MICHEL HOUELLEBECQ. LES PARTICULES ELEMENTAIRES

- rôle de remédiation sociale, voire de « sauvetage » d'un certain nombre de jeunes qui se sentent mal au collège ou exclus du système scolaire alors qu'ils traversent un âge difficile et fragile, à peine sortis de la candeur ou de l'insouciance de l'enfance (de ses rêves et de ses ambitions qui se transforment parfois en désillusions). Des jeunes « rebelles » et contestataires de tous les ordres qui risquent, sans une prise en charge ferme de la part d'éducateurs qui les placent au contact de la nature et des réalité du monde du travail, de sombrer dans la prédelinquance ou la relégation. On insistera à ce titre sur le très remarquable travail des 7 ou 8 lycées agricoles (spécialisés en horticulture) de la Fondation d'Auteuil qui est rattachée à l'UNREP, mais évidemment d'autres établissements accomplissent des missions d'« intérêt social général » comparables ;

- réputation internationale de certains lycées par le lieu où ils se situent ou par le produit qui fait leur force ou encore par le soutien qu'il reçoit des professionnels intéressés. On citera par exemple, mais ce ne sont que des exemples évidemment faciles à comprendre, le lycée viticole d'Avize dans la Marne (au cœur du vignoble de Champagne) ou le lycée viticole de Beaune en Côte d'Or, où la plupart des enseignants sont non seulement des enseignants chevronnés et motivés mais aussi des experts de haut niveau capables de piloter tout projet d'ingénierie. Ces lycées, et d'autres,

entretiennent aussi une coopération internationale (avec les Chili ou la Chine, par exemple pour le vin et l'oenologie) qui est naturellement un atout considérable à préserver.

ET POINTS FAIBLES

Evidemment, si l'organisation de l'enseignement professionnel et technique agricole a réussi à se forger et à garder une réputation légitime, il présente aussi des points faibles.

La dimension des établissements « à taille humaine » ne comporte-t-elle que des avantages, en termes de coûts de fonctionnement et de qualité pédagogique lorsqu'il n'y a parfois que 8 à 10 élèves par classe ? L'enseignement agricole renvoie-il, au sein du ministère, l'image qu'il mérite et la considération qu'il faut lorsque sont faits les arbitrages budgétaires, les affectations de personnels, les nominations de hauts fonctionnaires ? Le « haut du pavé », c'est à dire l'enseignement supérieur agronomique, agro-alimentaire, vétérinaire, n' »écrase »- t- il pas l'enseignement secondaire et technologique ? Parmi les points faibles on signalera aussi, la méconnaissance de ce secteur dans l'opinion publique en général (et dans la presse non spécialisée) et un sentiment, qu'on perçoit chez les enseignants (et proviseurs sur le terrain) et leurs syndicats, d'appartenir à une catégorie secondaire par rapport aux professeurs de l'Education nationale. D'où des interrogations ici ou là, sur la qualité de la formation pédagogique des personnels nouvellement recrutés. Enfin on notera le poids des corporatismes internes, l'insuffisance des échanges avec des jeunes d'autres pays, notamment européens et africains, la faiblesse des liens avec le monde de la recherche et de l'Université, et globalement de l'enseignement supérieur, notamment pour les classes de BTS et de licence professionnelle.

Enfin une question que beaucoup considéreront comme incongrue, iconoclaste, voire provocatrice. L'enseignement agricole doit-il demeurer, comme ce fut le cas pendant de longues années, comme une sorte de chasse gardée, de « domaine présidentiel » des organisations professionnelles agricoles, avec droits et priviléges ? Assurément non puisque la palette des formations proposées et les jeunes scolarisés débordent largement du seul monde de la production agricole, de l'élevage et de leurs filières.

III- L'enseignement supérieur en sept « pôles positions »

Bien que la lettre de mission du ministre ne précise pas les limites de mon champ d'investigation, je me suis peu penché sur l'enseignement supérieur et le secteur de la recherche dépendant du ministère de l'agriculture et de la pêche, car ils constituent un monde à part, assez bien identifié, assez bien connu des entreprises et des étudiants. Et ce monde a

moins d'implication avec la problématique du croisement entre les scénarios d'évolution des campagnes et de leurs habitants et l'organisation de l'enseignement agricole, technique et secondaire. J'ai noté cependant que la plupart des grandes écoles, et pas seulement celles qui ont pignon sur rue à Paris, jouissent d'une aura nationale, européenne et internationale, qui n'est pas usurpée. Dans certains cas toutefois, les locaux auraient bien besoin d'un « coup de jeune », ne serait - ce que pour être plus attractifs vis à vis des étudiants étrangers.

La constitution de 7 pôles géographiques de compétences, regroupant les Ecoles sous tutelle du ministère , et dans certains cas, aussi des Ecoles dépendant de l'Education nationale, semble une orientation judicieuse, même si le degré d'avancement dans la mise en place des organismes de gestion et de pilotage (établissements publics, groupements d'intérêt scientifique, associations, conventions....) est inégal selon les régions, chaque établissement renâclant à céder une partie de ses prérogatives.

Si les pôles de Montpellier et de Paris avancent, semble-t-il, à un rythme satisfaisant, ce n'est pas le cas dans l' « Ouest éclaté », par exemple, où l'on peut déplorer des atermoiements, voire des résistances, que seule une volonté politique exprimée par les ministres compétents devrait pouvoir lever. La présence aussi de grandes écoles privées de qualité rend ces retards à la fois explicables, mais aussi dommageables. Les troisièmes partenaires, c'est à dire les Universités ont aussi leur mot à dire et leur rôle à jouer (puisque ce sont elles qui habilitent les « licences pro » que demandent à ouvrir, parfois en désordre et sans étude préalable approfondie, les lycées agricoles), ce qui ne facilite pas les choses. Bref on perçoit à la fois une volonté de créer des pôles ayant une attractivité internationale, et des freins dus à des querelles de préséance, de voisinage et de chacun pour soi.

Cependant le temps presse, car la DGER entend dès le début de 2007 contractualiser avec les pôles sur des projets précis. Il faut aussi lancer le recrutement d'enseignants - chercheurs. Enfin ces pôles doivent s'inscrire aussi dans la politique des « pôles de compétitivité », du moins ceux qui ont un rapport avec les secteurs de l'agronomie, de l'alimentation et de l'agriculture du futur, et prendre leur place dans la préparation des « contrats de projets » (ex contrats de plan).

Quant aux écoles vétérinaires, leur spécificité est encore plus réelle. Etant peu compétent dans ce domaine particulier j'ai préféré ne pas m'aventurer et laisser à d'autres le soin de proposer, si besoin est, des aménagements et des collaborations avec leurs homologues européennes. En effet, des problèmes comme la surveillance de la qualité des produits alimentaires ou la prévention des maladies des animaux (grippe aviaire, peste porcine...) se jouent des frontières et concernent au même titre les

autorités de Belgique et d'Espagne, de Pologne et de France.

A propos de l'enseignement vétérinaire, j'ai noté les craintes de beaucoup de responsables devant l'orientation professionnelle des diplômés. On recherche beaucoup plus la médecine vétérinaire en ville (« chiens et chats ») qu'à la campagne (vaches porcs, volailles. ..), tout simplement parce que la première est davantage rémunératrice. Il semble donc nécessaire d'imaginer une politique nationale incitative (aides fiscales, cabinets de groupe, mutualisation, systèmes de remplacement...) permettant de corriger le déséquilibre.

IV - Recommandations raisonnables ... et audacieuses

« *Ne pas subir* »

MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

1 Vis à vis du ministère de l'agriculture et de la pêche

a) Sous l'autorité du secrétaire général du ministère, il est souhaitable de faire travailler de manière plus étroite, pour rechercher les meilleurs programmes pédagogiques, les trois directions que sont :

-la DPEI (direction des politiques économique et internationale) qui coiffe l'ensemble des études et des orientations sur la politique agricole commune, les négociations internationales, les différents secteurs économiques et filières, donc qui est directement en charge de l'avenir économique du secteur,

-la DG FAR (direction générales de la forêt et des affaires rurales),

-la DGER,

-La DGAL (alimentation) pourrait elle aussi être concernée pour mieux expliquer les notions (et les exigences) de traçabilité, de principe de précaution, d'expérimentation, d'étiquetage, d'harmonisation des normes européennes.....

Les fonctionnaires des deux premières directions devraient pouvoir se mettre à la disposition de leurs collègues de la DGER pour proposer des cours ou des séances d'initiation aux élèves ou stagiaires sur les grandes questions économiques, commerciales, environnementales, foncières, urbanistiques, paysagères, juridiques, alimentaires, sanitaires, sensorielles (le goût, le parfum, la saveur) qui conditionnent l'avenir des métiers liés à l'agriculture et à la ruralité. Selon le niveau des élèves, leurs classes et les options choisies, les cours ou les conférences seraient plus ou moins élémentaires ou approfondis. Il est évident que devant des élèves de 4^{ème}, 3^{ème} ou de seconde, les professeurs et conférenciers ne s'expriment pas de la même manière que devant des élèves de « bac pro », de BTS ou de licence professionnelle.

b) Toutes les occasions doivent être saisies (colloques, séminaires, discours ministériels,

salons) pour évoquer le rôle éducatif et social de l'enseignement agricole, son originalité, son ancrage dans les territoires, notamment au moment de la rentrée scolaire et au printemps lorsque les élèves, les familles et les éducateurs s'interrogent sur l'orientation des enfants. Les questions posées par des jeunes, par exemple à l'occasion de journées portes ouvertes, sont parfois plus riches d'enseignement que les réponses, si argumentées soient-elles, apportées par un adulte.

c) Il ne serait pas absurde que les 12 lycées maritimes qui dépendent aujourd'hui du ministère de l'équipement et des transports soient clairement rattachés à la DGER, ce qui les conforterait et les adosserait à un appareil éducatif, à une communauté d'enseignants, à des chercheurs et à des programmes pédagogiques qui dans bien des cas montrent des ressemblances (en termes de gestion des écosystèmes fragiles ou d'aménagement des terrains côtiers du littoral). Le cas du lycée aquacole de Bourcefranc (Charente maritime) qui dépend de la DGER et dont la réputation est excellente montre que ce rapprochement non seulement n'est pas iconoclaste mais au contraire intelligent, même s'il bouscule des corporatismes démodés mais solidement établis. Le rattachement du CEMPAMA (Beg Meil - Finistère) à Agrocampus (Rennes), qui n'a pas posé de problèmes particuliers, est un exemple encourageant de réforme cohérente.

d) L'ENFA de Toulouse, qui forme les enseignants de l'enseignement agricole public et qui est face, depuis quelques années, à la diminution du nombre d'enseignants en situation de précarité, a besoin d'une nouvelle « feuille de route » claire, à cinq ans pour savoir qui former, dans quelles disciplines, à quels niveaux, dans quels délais et avec quels moyens. Comme l'enseignement privé rencontre les mêmes problèmes il faut faciliter la mutualisation des moyens de formation des enseignants, futurs enseignants et cadres administratifs de l'enseignement agricole en rapprochant les centres de formation de Toulouse, d'Angers (enseignement privé) et de Chaingy, dans le Loiret pour les Maisons Familiales. Si l'on veut aller plus loin on peut imaginer aussi une globalisation des moyens financiers et aussi une coopération étroite avec les organismes de formation des enseignants du ministère de l'éducation nationale puisqu'en définitive, les professeurs sont appelés à enseigner souvent des matières semblables quels que soit la nature et le statut des lycées ou des centres de formation.

e) Dans les pôles d'excellence rurale qui feront l'objet d'un label du gouvernement il faut que systématiquement un (au moins) ou plusieurs lycées agricoles (ou MFR) soient associés, voire placés en position de pivot ou de leader. Ce sera l'occasion de familiariser ces établissements avec les procédures du contrat, du partenariat, de la mise en réseau et de mobiliser les professeurs et les (meilleurs) élèves (ou les plus motivés) sur des projets de développement, en association avec d'autres acteurs. Déjà un certain nombre de lycées ont fait savoir qu'ils étaient « preneurs », sans hésiter, de cette suggestion. D'autres (une dizaine) ont mis en place, dans leurs sphères géographiques d'influence

et sur les crêneaux qu'ils connaissent bien, des pépinières d'entreprises et des incubateurs (à Romans, en Isère, par exemple) qu'il faut accompagner.

Si le ministère de l'agriculture ne prend pas la tête de l'opération « pôles d'excellence rurale »- et cela surtout dans les zones de rénovation rurale (ZRR), il sera vite doublé par le ministère de l'aménagement du territoire et par l'organisation préfectorale très structurée sur le terrain. Pour ne pas avoir à subir cette pression, il faut que la dimension territoriale et pluridisciplinaire (emploi, agriculture, animation, formation, services aux personnes, paysages) soit mise en avant. Et pour donner une caution scientifique et d'expertise à chacun de ces pôles on pourrait imaginer qu'à chaque fois un chercheur de l'INRA, du CEMAGREF voire de l'IFREMER (pour des projets liés plus ou moins au littoral : baie du Mont Saint Michel, zone de conchyliculture de Marennes Oléron, projet de parc naturel marin autour de Ouessant) soit mis à disposition des responsables du pôle.

f) Le futur plan stratégique national de développement rural (PSNDR, 2007-2013) doit prendre en compte dans toute la mesure du possible les enjeux du développement local et le rôle que peut jouer l'appareil de formation, et par conséquent le rôle d'animation et de diffusion de valeurs multiformes qu'incarnent les lycées installés en zones rurales. Le Fonds européen FEADER doit être mis à contribution à chaque fois que cela est possible.

g) L'organisation des établissements publics, département par département est différente. Ici, dans les Pyrénées Atlantiques par exemple on a un « établissement central » à Pau (un LEGTA), des lycées (LPA) à Orthez et Oloron et des CFA ou CFPPA à Montardon, Hasparren et Oloron. Ailleurs, par exemple en Corrèze, c'est le parti de la dispersion qui l'emporte pour des raisons politiques et historiques, avec quatre LEGTA. La structure des Pyrénées Atlantiques (qui se retrouve par exemple, aussi, en Seine Maritime) semble la plus judicieuse, encore qu'il ne faille pas faire preuve d'esprit de système excessif.

2 D'un point de vue interministériel

Les lycées agricoles, MFR, et centres de formation prennent en charge des jeunes qui, de moins en moins se destineront à des métiers d'agriculteurs, mais de plus en plus à ceux de l'environnement, des loisirs, de l'aménagement territorial ou paysager, du commerce de produits agricoles ou alimentaires, du sport de plein air, de l'animalerie et des services (sociaux) aux personnes. Du coup on peut dire à l'évidence que l'enseignement agricole est un service public au service de nombreux autres ministères. Si les lycées forment des techniciens gestionnaires d'un bassin versant ou de futurs directeurs de communautés de communes, il est dès lors normal voire indispensable que les ministères de l'écologie ou de l'aménagement du territoire se sentent concernés et fournissent des moyens (en personnel et en crédits) à la DGER. On peut en dire autant pour ce qui est des services

(personnes âgées, petit enfance, étrangers qui éprouvent des difficultés particulières à comprendre la société et à s'insérer dans le monde du travail) en se tournant vers les ministères en charge de ces politiques. On peut citer aussi le ministère des DOM TOM, celui du travail et de l'emploi, celui de la jeunesse et de sports, celui de la santé, celui des PME, du commerce et de l'artisanat, et évidemment celui de l'Education nationale et de la recherche -en première ligne- avec, en fin de parcours le ministère du budget. Il serait souhaitable qu'au moment des discussions et arbitrages budgétaires, le rôle de plus en plus « multiservices » du ministère de l'agriculture et de la pêche soit reconnu et mis en avant puisqu'il « ne roule plus essentiellement » pour les agriculteurs mais pour une population (jeune et adultes) de plus en plus diversifiée qui vit en zones rurales et y manifeste des besoins.

- L'apport spécifique que l'enseignement agricole offre aux territoires et populations rurales (depuis l'enfant d'agriculteur, le retraité britannique qui veut faire partie d'une association locale ou qui donne bénévolement des « cours » d'anglais aux jeunes en leur apprenant par la même occasion le cricket, l'ouvrier d'une usine alimentaire jusqu'au gestionnaire d'une crèche de la MSA, l'aide soignante ou encore le chargé de mission « grand gibier » d'un parc naturel...) doit être valorisé. C'est l'affaire du ministre, de ses collaborateurs, des chefs d'établissements, des dirigeants de collectivités territoriales, des associations d'anciens élèves, des associations d'élus comme l'Association des maires de France.

- Une évaluation de la façon dont est perçue et collectée la taxe d'apprentissage devrait être faite pour favoriser le plus possible les « circuits courts » de redistribution.

3 Dans une approche géographique

Il faut se poser la question, évidemment délicate, de la répartition géographique des établissements. Le mot de carte scolaire fait peur, et laisse présager un découpage ou un charcutage politico-bureaucratique. Alors parlons plutôt de couverture territoriale. Dans certaines parties du territoire, on recense dans un rayon de 20 km cinq ou six établissements (lycées publics, privés, MFR) dépendant de la DGER (sans compter les établissements dépendant de l'Education nationale) qui, souvent dispensent des formations semblables voire identiques, soit en formation initiale, soit en formation continue. Cette profusion qui occasionne concurrence voire débauchage n'est pas raisonnable même si, en soi, une offre de formations abondante et variée est plutôt une chance, car un large choix est indissociable de la notion de liberté. Mais « trop » peut se révéler aussi dangereux que « trop peu » en termes de qualité pédagogique et de dépenses publiques. Il faut donc que région par région, inter région par inter région, bassin d'emploi et de vie par bassin, département par département, la carte des formations offertes soit passée au peigne fin (avec les collectivités locales, les syndicats et les parent d'élèves) pour aboutir à un schéma rationnel et adaptable. Sinon les

autorités de Bercy qui veillent (avec la rigueur qu'on connaît) à la gestion la plus économe des deniers publics auront beau jeu de dénoncer des anomalies, des doublons, voire des gaspillages.

A regarder une carte de France, on note par exemple une hyper concentration de MFR en Vendée et dans le Maine-et-Loire et l'absence totale de lycées privés, en revanche, en Limousin ou dans le département de l'Indre. Ces déséquilibres, (qui conduisent peut-être à une inégalité devant le service public de l'enseignement et de la formation) à propos d'un système qui reçoit des subventions publiques, doivent être étudiés de près et corrigés sans idéologie préconçue mais dans un esprit constructif.

De ce point de vue, n'est-il pas nécessaire, voire urgent de regrouper, selon des modalités appropriées, les 5 ou 6 écoles nationales laitières dépendant de la DGER, évidemment en concertation avec les partenaires régionaux, socio-professionnels, et industriels (Lactalis, Danone, Bongrain, Coopératives...) ?

On peut même imaginer de moduler les subventions de fonctionnement en proportion des efforts de telle ou telle région pour rationaliser- n'allons pas jusqu'à parler de fusionner, un mot qui fait peur !- la carte des établissements d'enseignement et de formation. En tout état de cause il est indispensable de mettre en avant la notion de pôle, de réseau et de tête de réseau, de spécialisation des établissements selon les niveaux des diplômes délivrés, de partenariat entre secteur public, secteur privé et écoles professionnelles dépendant des branches concernées ou des chambres consulaires (écoles du bois, de l'hôtellerie, de la boucherie, de cuisine, des métiers de bouche).

4 Vis à vis du monde économique et des employeurs

Le partenariat avec le monde économique et les branches professionnelles doit être systématiquement recherché. Cela existe déjà, naturellement, et presque de manière consubstantielle en raison de l'apprentissage et de l'alternance, les jeunes gardant souvent des contacts utiles pour l'avenir avec leurs maîtres d'apprentissage et les employeurs chez qui ils ont travaillé et où ils ont fait leurs preuves. Il faut aussi que les entreprises, les organismes socio-professionnels, les nombreux établissements publics qui relèvent du secteur agricole ou para agricole et qui sont des employeurs (chambres d'agriculture, ADASEA, Groupama, MSA, Crédit agricole et Crédit mutuel, centres techniques, associations, parcs naturels, organismes de loisirs, Office national des forêts, Office de la chasse....) nouent des liens plus étroits avec les lycées et aillent y chercher des collaborateurs, occasionnels d'abord, réguliers ensuite éventuellement. Il en va de même des coopératives qui devraient avoir un rôle exemplaire dans ce domaine puisque leur « philosophie » est à la fois territoriale et sociale. Ne serait-ce que dans l'Ouest, les coopératives (insémination animale, porc, lait, fromage, lin, cidre, alimentation animale...) représentent 40.000

emplois ! Comment ne pas leur demander d'être en première ligne ?

Je suggère, qu'en liaison avec l'ONEA tous ce organismes employeurs potentiels essayent de définir leurs besoins en emplois, catégorie par catégorie, région (ou sous- région) par région à échéance de cinq ans. De la sorte, les directeurs de lycées auraient une meilleure visibilité pour l'ouverture de telle ou telle section et option, ou pour leur suppression. Ici on va vers une pléthore de formations et l'on risque de fabriquer à terme des chômeurs (cheval et dérivés). Ailleurs c'est l'inverse (métiers de la viande). Un questionnaire précis pourrait être mis au point et envoyé à ces organismes. L'Association nationale des industries agro-alimentaires devrait être sollicitée et s'impliquer davantage dans cette démarche, de même que les grandes enseignes de la distribution qui ont toutes des rayons de produits alimentaires et de fleuristerie (un secteur en plein développement). On peut faire la même suggestion pour les grandes entreprises des métiers de l'environnement et de la gestion des déchets.

Puisque les lycées agricoles ont pour vocation de continuer à former des jeunes aux métiers agricoles proprement dits, et agroalimentaires (transformation), et puisque les entreprises ou les chefs d'exploitation ont (grand) besoin de salariés, à temps plein ou partiel, on attend avec intérêt les conclusions du travail de Nicolas Forissier, délégué interministériel aux industries agro-alimentaires. Ce secteur est en effet une carte maîtresse de l'économie française mais manque cruellement de main d'œuvre en raison d'une faible attractivité des métiers (conditions de travail, perspectives de carrière, formation, salaires...). Sans attendre il serait utile de prendre rapidement contact avec les responsables de l'entreprise Mac Do France qui propose de contractualiser, sous des formes à définir, un programme de formation et d'embauche avec quelques lycées agricoles spécialisés dans le secteur de la viande bovine, et peut-être aussi dans les secteurs des légumes et de la boulangerie.

*«- Tu ne sens pas les jasmins ?
Quels jasmins, s'il n'y a pas de jasmins ?
Ceux qui poussaient ici autrefois ».*
ANTONIO BURGOS, SEVILLA - CITE PAR ARTURO PEREZ-REVERTE DANS LA PEAU DU TAMBOUR

Si l'on considère particulièrement l'horticulture (voir le rapport du Conseil économique et social à ce sujet), les compositions florales et les aménagements paysagers (des secteurs auxquels préparent de très nombreux établissements d'enseignement car la demande est forte) il faut étudier en détail les demandes prévisibles des collectivités locales. Il n'est pas de commune, petite ou grande, qui ne crée un service des parcs et jardins. Ce sont des milliers d'emplois qui peuvent être recherchés ou proposés, y compris des emplois pour les entreprises d'insertion. Les entreprises de travaux paysagers et d'aménagement floral sont nombreuses. Cela va des artisans et des PME à des grands groupes, comme ceux qui construisent ou

entretiennent les autoroutes. Certains groupements de coopératives (In Vivo par exemple) ont créé des filiales spécialisées dans cette branche.

5 A propos des programmes pédagogiques

- Outre les matières classiques qui doivent continuer à être enseignées, il faut évidemment, de plus en plus, sensibiliser les élèves sur les grandes questions de société : elles concernent la nature, les écosystèmes, les loisirs verts, la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire, la coopération intercommunale, les projets de pays, la gestion de la flore et de la faune sauvage (le conflit d'occupation entre les ours des Pyrénées et le pastoralisme), le bien être animal, les espaces fragiles, les manipulations génétiques des plantes et des animaux, les rendements intensifs, les pesticides, le commerce équitable, le tabac et le vin (si l'on ne fume plus ou si l'on ne boit plus, on met en péril une filière) etc... et les usages non alimentaires des produits agricoles. Cette dernière question est fondamentale.

- A ce propos, presque tout est à faire pour construire des programmes, établir les référentiels adaptés, organiser les stages en entreprise et former des enseignants (titulaires ou contractuels) capables de parler à des élèves de la chimie verte et de ses innombrables débouchés, de la biomasse, de l'utilisation du bois dans le bâtiment, du lin pour le textile ou l'huile de peinture, des utilisations pharmaceutiques du lait ou de la viande, du bio gaz, de l'éthanol ou du diester.

- Ce sont donc des enseignements comprenant des notions de chimie, d'économie, de gestion d'entreprises, de droit communautaire qu'il faut mettre en place pour expliquer que l'agriculture, en la voyant sous cet angle, a devant elle des perspectives de développement et sera donc créatrice d'emplois.

- Je suggère donc qu'en liaison très étroite avec les entreprises concernées et les centres de recherche, un véritable programme pédagogique d'ambition nationale soit élaboré dans ce domaine des utilisations non alimentaires des productions agricoles et qu'une petite dizaine de lycées qui seraient volontaires,(dépendant de l'Education nationale, pourquoi pas, et de la DGER puisque tous les systèmes d'éducation et de formation sont concernés) soient identifiés et désignés pour être les lieux d'expérimentation de ces programmes. Cette suggestion qui plonge en plein au cœur de la modernité rurale pourrait être un élément des interventions du ministre à la rentrée 2006 lorsqu'il parlera des nouvelles orientations de l'enseignement agricole.

- Quant aux ingénieurs qui sortent des « grandes » écoles, il ne serait pas anormal qu'ils soient incités, voire fermement invités par les pouvoirs publics à intégrer, à leur sortie de l'école, la communauté éducative dans les lycées. Il est en effet nécessaire de réintroduire une culture d'ingénieurs dans les lycées et de mettre ces personnels en contact avec

les jeunes qui, pour certains d'entre eux en tout cas, voudront devenir ingénieurs eux aussi.

- Les remplacements de professeurs du public et du privé, qu'il s'agisse de l'Education nationale ou de l'enseignement agricole devraient pouvoir être organisés en commun par des systèmes souples d'échanges, de mutualisation, de transferts, de détachements pour que les élèves ne souffrent pas de ces absences. Région par région et à condition que les personnels acceptent des dérogations aux règles statutaires trop strictes, tout le monde y gagnerait, notamment les jeunes.

6 Vis à vis des organismes de concertation, de consultation et de dialogue

Il faut s'interroger sur le pont de savoir si le CNEA (Conseil national de l'enseignement agricole) est, dans sa composition actuelle, correctement représentatif de la société rurale et de ses besoins. Visiblement le poids des administrations, des syndicats et des parents d'élèves est prépondérant par rapport à d'autres acteurs des campagnes (artisans, loisirs, hôtellerie, environnement, élus locaux, départementaux et régionaux, parcs naturels, retraités, maisons de retraite, organismes sociaux, Caisses d'allocations familiales, organismes de protection de la nature, ANPE, entreprises, universités déconcentrées ou IUT). Une réforme s'impose, qui doit aussi concerter les Conseils régionaux de l'enseignement agricole (CREA).

7 L'enseignement supérieur agronomique

Deux idées précises devraient pouvoir être étudiées :

- ♦ En premier lieu il faudrait faire en sorte que les établissements intégrés dans les pôles de compétence innervent le tissu des lycées sur le terrain, par des actions de partenariat, de tutorat, de prise en charge de certains élèves (BTS, Bacs technologique et scientifique) qui envisagent de poursuivre leurs études dans un cycle supérieur. Bref il s'agit d'améliorer les voies de passage entre lycées et grandes écoles ou universités. On pourra prendre exemple sur l'initiative prise dans l'Académie de Nantes. Dans le cadre de la loi de cohérence sociale et de la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence, l'ENSAM (Ecole supérieure d'arts et métiers) d'Angers et l'IUT de génie mécanique ont sélectionné une douzaine de lycéens boursiers de la région, parmi 47 candidats, pour bénéficier d'un accès privilégié à l'IUT. Là ils recevront un soutien particulier d'anciens élèves pour préparer les concours d'entrée à l'ENSAM ou à une autre grande école, évitant le passage par une classe préparatoire. Ce qui est fait pour ce secteur ne pourrait-il pas s'appliquer dans l'enseignement agricole, où la notion d' »ascenseur social » n'est pas inconnue loin de là ?

- ♦ L'autre point concerne les formations supérieures liées aux aménagements paysagers. Il semble nécessaire de coordonner les activités des différents

établissements concernés, publics ou privés situés à Angers, Versailles, Blois, Lille, Bordeaux. Entre les ministères de tutelle, les types de diplômes (paysagiste, ingénieur, architecte...), « c'est Kafka », selon le mot d'un directeur d'établissement. Un rapprochement entre l'Institut national d'horticulture d'Angers et l'Ecole supérieure du paysage de Versailles semblerait particulièrement opportun.

8 L'apprentissage

S'il existe des lieux d'enseignement et de formation où l'apprentissage (et l'alternance qui en est une forme sans en avoir le statut juridique) est une pratique habituelle, appréciée et quasi incontournable, ce sont bien les établissements relevant de l'enseignement technique agricole. C'est pourquoi toute initiative pour développer l'apprentissage et le préapprentissage ne devrait rencontrer que des échos favorables, en principe, à la DGER et dans les communautés éducatives sous sa tutelle. C'est là que les expérimentations, les initiatives, les progrès, les succès éventuellement peuvent s'inscrire avec le plus de résultats concrets. Sans doute ne faut-il pas brusquer les procédures et ne rien imposer d'en haut. Sans doute faut-il de la souplesse, voire des dérogations au cas par cas, à négocier avec les entreprises et les groupes de jeunes volontaires ou intéressés, ainsi qu'avec les conseils régionaux et les inspecteurs du travail. Mais si l'enseignement agricole ne prend pas à bras le corps, pour en être un chef de file, la politique de relance et de valorisation de l'apprentissage, voire de préapprentissage, il commettra une erreur, peut-être une faute, et endossera un responsabilité grave devant la jeunesse.

9 A l'égard de l'opinion publique

- Toutes les manifestations qui sont ou seront de nature à encourager le développement, les mutations et la légitimité (re) conquise de l'enseignement agricole devraient bénéficier des crédits mis à la disposition de la toute nouvelle AFICAR que préside Philippe Vasseur. Il ne serait pas concevable que la FNSEA ne soit pas d'accord avec cet objectif tant la journée consacrée par ce syndicat le 30 mai à l'enseignement et à la formation a montré l'intérêt qu'il portait à la question.

- Pour ce qui concerne le ministère de l'agriculture, il pourrait organiser une fois par an, à Paris ou (mieux) dans une région et avec l'appui d'un ou plusieurs lycées, une rencontre autour d'un thème central donnant lieu à des échanges, des engagements, des parrainages entre anciens élèves et jeunes, entre professeurs et chefs d'entreprises pour des stages, entre agriculteurs et distributeurs ou commerçants, entre consommateurs et restaurateurs, etc... Pour acquérir une véritable crédibilité, ces rencontres devront être organisées en coopération étroite avec, du point de vue des pouvoirs publics, les ministère de l'écologie et du développement durable, des affaires sociales et de l'aménagement du territoire. Elles devront

déboucher sur des engagements concrets, des suites en termes d'emploi et de pédagogie et se renouveler à des dates régulières. Elles pourraient prendre l'appellation « La suite de Varenne... ».

Enfin il ne serait pas inutile d'explorer toutes les pistes et tous les crédits qui, à Bruxelles, peuvent être sollicité pour appuyer l'enseignement agricole et rural (FSE, aides au titre du 2^{ème} pilier de la PAC pour l'environnement, la protection des paysages et des écosystèmes, l'aménagement rural.

CONCLUSION

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous voulons faire »
HENRI BERGSON

On l'aura compris, l'enseignement agricole est en pleine période d'interrogations. Ici les personnels parlent de malaise. Ailleurs d'autres voix s'élèvent contre une décentralisation et une déconcentration administrative mal préparées, génératrices d'inégalités alors que la majorité des syndicats veulent que le gouvernement réaffirme sa volonté de conduire un « pilotage national ». Des chefs d'établissements réclament davantage d'autonomie vis à vis des chefs de service régionaux et de l'administration centrale afin d'être plus réactifs, plus inventifs, mieux intégrés dans les réalités locales de « leur » territoire.

Tous en tout cas s'accordent pour demander des moyens budgétaires et en personnel plus conséquents, car la pire des politiques serait d'être conduits à refuser l'accueil d'élèves pour cause de crédits budgétaires insuffisants ou mal répartis.

Mais ces craintes ne sont qu'en partie fondées. L'enseignement agricole même s'il ne peut se comparer au Goliath de l'Education nationale n'est menacé dans l'immédiat d'aucune « OPA hostile » de la part de la rue de Grenelle. Ses qualités, ses spécificités sont connues, appréciées, parfois imitées. Son champ d'action et de recherche - « le vivant » avec tout ce qu'il contient d'interrogations, de fragilités, d'espoirs, de modestie aussi- est immense et il est au cœur des problèmes de société, dont tout le monde a conscience, jeunes et moins jeunes. Il devrait être toujours en pointe dans l'innovation pédagogique, avoir plusieurs longueurs d'avance sur l'Education nationale qui est un vaisseau beaucoup plus lourd, donc moins manœuvrant. On voudrait par exemple qu'il soit en pointe dans le « plan d'emploi des séniors », présenté il y a quelques jours par Dominique de Villepin et qu'il propose une déclinaison spécifiquement rurale des mesures proposées. Et

l'on pourrait faire les mêmes suggestions pour toutes les politiques publiques et notamment gouvernementales.

Comment décliner spécifiquement ces politiques dans les zones rurales, notamment les zones de rénovation rurale (prioritaires) et les zones de montagne (particulièrement spécifiques) ? Comment les politiques rurales, imaginées en tout ou partie dans les établissements d'enseignement et de formation peuvent-elles apporter leur pierre aux politiques de la ville et des quartiers des zones franches en mal de reconnaissance, d'insertion ou de réinsertion dans la République ?

Voilà des questions essentielles qui doivent redonner ardeur, motivation et ambition aux communautés éducatives à supposer qu'elles aient tendance à s'essouffler ou à se laisser gagner par le découragement.

Un raisonnement simple, voire simpliste consisterait à dire que la diminution du nombre d'agriculteurs dans nos sociétés ne justifie plus le maintien d'un système, d'un réseau, d'une administration centrale spécialisés dans l'enseignement et la formation. Il faut écarter cette vision car non seulement les agriculteurs et ceux qui veulent demain embrasser ce métier ont encore besoin d'une formation technique et générale de bon niveau, mais aussi parce que ces agriculteurs ne doivent pas être absents lorsqu'il s'agit de prendre en charge l'avenir économique, social et politique du monde rural. Quant à tous les autres occupants et acteurs du monde rural, notamment ceux qui veulent y exercer une activité rémunérée ou bénévole, il faudra non seulement qu'ils exercent convenablement ce métier ou cette activité, mais qu'ils l'exercent avec le sentiment et la conviction que cela se passe dans un espace vivant bien particulier : la campagne, « les » campagnes.

S'il fallait résumer on serait tenté de conclure que l'enseignement agricole et rural a encore tous les atouts pour aller de l'avant et manifester une ambition. Appelons-là « ALLER » ce qui signifie Ambition Légitime pour les Lycées des Espaces Ruraux.